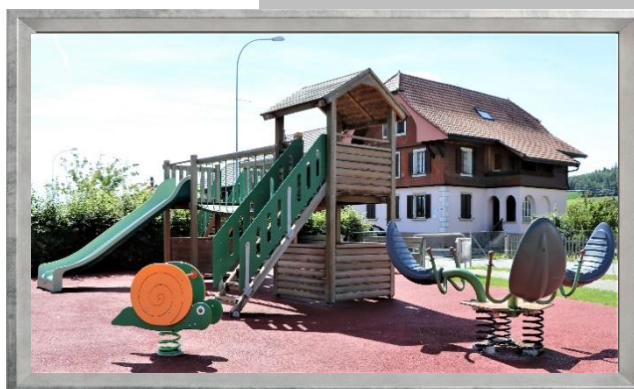




Commune de
Villaz

Bulletin communal





Commune de
Villaz

Case postale 32 | Route de la Gare 14 | 1690 Villaz-St-Pierre

T + 41 (0) 26 653 18 80 | commune@communevillaz.ch | www.communevillaz.ch

Villaz-St-Pierre, le 28 août 2020

CONVOCATION ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Villaz sont cordialement invités à participer à notre assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

***Vendredi 11 septembre 2020 à 19h30
À la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre***

Tranctanda :

1. Procès-verbaux des assemblées communales ordinaires

1.1 de La Folliaz du 20 mai 2019

1.2 de Villaz-St-Pierre du 20 mai 2019

(ils ne seront pas lus en assemblée mais peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

2. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de La Folliaz

2.1 Compte de fonctionnement

2.2 Compte d'investissement

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

3. Comptes communaux 2019 de l'ancienne commune de Villaz-St-Pierre

3.1 Compte de fonctionnement

3.2 Compte d'investissement

3.3 Rapport de la Commission financière

3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

4. Coefficient et taux d'impôt : modification du coefficient de 87 % à 85 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales

5. Budget 2020 de la Commune de Villaz

5.1 Budget de fonctionnement

5.2 Budget d'investissement

5.3 Rapport de la Commission financière

5.4 Demandes de crédits :

5.4.1 Achat d'une remorque pour l'édilité de fr. 9'000.-

5.4.2 Remplacement de l'installation de la sonorisation à la salle polyvalente à Villaz-St-Pierre pour fr. 24'000.-

5.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Suite du tractanda

6. Nomination des Commissions communales

- 6.1 Commission financière
- 6.2 Commission d'aménagement
- 6.3 Commission de naturalisation

7. Nomination d'un organe de révision

8. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à toute transaction immobilière jusqu'à concurrence de fr. 30'000.- par objet

9. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal relative à la constitution de droits réels limités

10. ALVV – dissolution

11. Fondation Déposieux – Election de trois membres pour le Conseil de fondation

12. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG - Modification des statuts

13. Divers



Dans ce bulletin, les détails des comptes 2019 des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre n'y sont pas insérés ; seules les têtes de chapitres y sont notées.

Cela est aussi valable pour le budget 2020 de la commune de Villaz.

L'ensemble de ces résultats financiers peut être consulté sur notre site internet ou à l'administration communale, aux horaires d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Les différents procès-verbaux des assemblées seront également à disposition sur le site internet ou à l'administration communale.



Commune de La Folliaz

Comptes 2019

Comptes de fonctionnement	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	366 905	27 130	407 912.90	50 140.30
1 Ordre public	72 073	29 003	76 944.03	45 040.80
2 Enseignement et formation	1 219 071		1 208 949.17	7 668.65
3 Culture et loisirs	131 819		125 766.21	
4 Santé	412 400	7 000	398 616.80	5 813.25
5 Affaires sociales	389 835		396 774.37	
6 Transports et communications	175 680		155 060.95	20 999.80
7 Protection et aménagement de l'environnement	438 609	408 950	426 551.28	405 157.10
8 Economie	21 695	4 679	20 751.80	3 635.50
9 Finances et impôts	417 850	3 116 123	656 356.84	3 347 903.74
	3 645 937	3 592 885	3 873 684.35	3 886 359.14
Excédent de charges/produits		53 052	12 674.79	
	3 645 937	3 645 937	3 886 359.14	3 886 359.14

Comptes d'investissement	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre public	22 078	7 696		
6 Transports et communications	620 783		190 615.25	
7 Protection et aménagement de l'environnement	204 909	18 500	52 124.15	12 706.15
8 Economie			135 019.45	
9 Finances et impôts	144 125			
	991 895	26 196	377 758.85	12 706.15
Excédent de charges		965 699		365 052.70
	991 895	991 895	377 758.85	377 758.85



Comptes 2019

Comptes de fonctionnement	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	658 928	87 950	695 711.85	96 633.25
1 Ordre public	112 419	53 517	98 915.80	50 282.70
2 Enseignement et formation	1 952 525	308 000	2 014 859.15	331 361.35
3 Culture et loisirs	338 123	59 763	331 654.40	81 440.18
4 Santé	577 285	8 000	560 971.95	14 351.45
5 Affaires sociales	529 342		519 959.85	
6 Transports et communications	436 685	56 600	440 055.45	69 026.40
7 Protection et aménagement de l'environnement	1 385 320	1 399 326	1 192 089.05	1 188 205.85
8 Economie	23 614		23 419.30	
9 Finances et impôts	1 403 836	5 409 724	2 045 762.59	6 102 862.67
	7 418 077	7 382 880	7 923 399.39	7 934 163.85
Excédent de charges/produits		35 197	10 764.46	
	7 418 077	7 418 077	7 934 163.85	7 934 163.85

Comptes d'investissement	Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre public	60 000	45 000		
6 Transports et communications	1 614 000	33 000	113 696.50	32 800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	215 000		20 981.60	2 300.00
9 Finances et impôts	2 227 000		967 023.10	326 155.95
	4 116 000	78 000	1 101 701.20	361 255.95
Excédent de charges		4 038 000		740 445.25
	4 116 000	4 116 000	1 101 701.20	1 101 701.20

Assemblée – Informations

Coefficient d'impôt

Modification du coefficient de 87 % à 85 % pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales

Lors de l'élaboration de la convention de fusion, les Conseils communaux des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre ont fixé un taux d'impôt à 87 %. Ce taux a été calculé en tenant compte de différents facteurs basés sur les comptes communaux, les planifications financières, les investissements du district. Ce taux, comme cela a été mentionné lors d'une séance d'information, n'était pas figé.

Lors de la présentation du budget 2020 aux Commissions financières, ces dernières ont proposé au Conseil communal une diminution du taux d'impôt de 87 % à 85 %. Cette suggestion s'appuie sur les résultats des comptes communaux 2019 des anciennes communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre.

Cependant, il est important de garder une certaine prudence quant aux finances communales. Actuellement, la conséquence d'une bonne conjoncture permet cette réduction de coefficient mais l'avenir fait entrevoir des dépenses conséquentes pour les projets du district tels que le CO de Romont et les homes du Réseau Santé Glâne. La prise en charge de ces investissements a été reportée et cela aura ses effets sur les prochaines années.

Demandes de crédits

Achat d'une remorque pour l'Edilité

Notre Service de l'édilité, qui comprend actuellement trois personnes, nécessite la mise à disposition d'un matériel adéquat afin d'être efficace dans son travail quotidien.

C'est pourquoi, la commune prévoit de se munir d'une nouvelle remorque multifonctions, pouvant se fixer sur les deux véhicules actuellement utilisés (jeep et tracteur). Aussi, elle bénéficie d'un pont basculant sur trois côtés avec une rampe de chargement qui facilitera grandement le travail de nos employés dans le transport de machines, la taille des arbres, etc.

Notre Service de l'édilité effectue un travail important pour la mise en valeur de nos routes et places et les moyens mis à disposition ne peuvent être que justifiés.

Remplacement de l'installation de la sonorisation à la salle polyvalente à Villaz-St-Pierre

Le système de sonorisation de la salle polyvalente, datant de 2003, devient obsolète. La fréquentation de la salle, autant pour les activités sportives que par les sociétés locales ou encore les institutions extérieures et les particuliers, demande la mise à disposition d'une structure adaptée à l'évolution technologique. C'est pourquoi, un tel investissement s'avère impératif.





Commune de
Villaz

Budget 2020

Budget de fonctionnement	2 0 2 0	
	Charges	Produits
0 Administration	1 091 145	118 360
1 Ordre public	189 020	79 243
2 Enseignement et formation	3 429 445	171 940
3 Culture et loisirs	289 792	20 800
4 Santé	1 038 032	18 000
5 Affaires sociales	963 475	
6 Transports et communications	684 031	83 800
7 Protection et aménagement de l'environnement	1 764 064	1 769 027
8 Economie	42 103	250
9 Finances et impôts	2 330 528	9 567 744
	11 821 635	11 829 164
Excédent de produits	7 529	
	11 829 164	11 829 164

Budget d'investissement	2 0 2 0	
	Charges	Produits
1 Ordre public	74 508	52 696
6 Transports et communications	1 478 900	
7 Protection et aménag. de l'environnement	357 000	
9 Finances et impôts	1 198 000	
	3 108 408	52 696
Excédent de charges		3 055 712
	3 108 408	3 108 408

Votations et élections

Matériel de vote

Depuis quelques années, le matériel de vote a été modifié avec une enveloppe à fenêtre, un certificat de capacité et les documents liés à la votation/élection.

Retrouvant régulièrement des erreurs dans la transmission de ces documents, nous nous permettons de dispenser quelques rappels.

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature, le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple ci-contre, sous peine de nullité.



Vote par correspondance

L'enveloppe de transmission doit contenir le certificat de capacité signé et les documents de vote. Elle doit être remise à la Poste, **dûment affranchie**, de manière à ce qu'elle parvienne au bureau électoral **avant la clôture du scrutin**. Elle peut aussi être déposée au guichet de l'administration communale pendant les heures d'ouverture ou dans sa boîte aux lettres **jusqu'au dimanche matin 10h00**. Passé ce délai, les citoyens qui désirent voter doivent se rendre au bureau électoral pendant les heures indiquées sur le certificat de capacité civique.

Vote au bureau électoral

Les électeurs/votants doivent se déplacer personnellement pour voter, conformément à la législation en vigueur. Il n'est pas possible qu'un tiers ou un proche parent effectue cette démarche.

L'enveloppe doit contenir le certificat de capacité et les documents de l'objet voté. L'ensemble doit être présenté au bureau électoral pendant les heures d'ouverture.

Bureau de vote :

Ouverture : dimanche de 11h à 12h

Adresse : Administration communale
Route de la Gare 14
1690 Villaz-St-Pierre





Activités



Boucherie-charcuterie
Bruno Clerc Sàrl
Rue de l'Eglise 88
1680 Romont
026 652 23 93
079 229 27 91



Groupement des aînés

Le Groupement des aînés est actif depuis maintenant quelques années. Différentes activités sont organisées au gré des saisons et c'est un moment agréable d'échange. Tous les retraités de la commune sont accueillis avec plaisir.

Le programme détaillé sera publié sur le site internet de la Commune dans le courant de l'automne 2020 (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

Ces rencontres ont lieu :

Le dernier jeudi du mois, d'octobre à mai

Responsables :

Mme Marie-Agnès Aeschlimann	026 653 16 37
Mme Gilberte Fragnière	026 652 32 07

Repas à domicile

Si des personnes désirent recevoir des repas à domicile, la Commune a un arrangement avec la Boucherie Clerc de Romont.

Pour les obtenir, il vous suffit de prendre contact auprès de la boucherie qui conviendra des livraisons, selon les souhaits.

Le prix du repas est de Fr. 15.00 (livraison comprise) et est facturé directement par la boucherie.

Centre fribourgeois de transfusion sanguine

Mercredi 23 septembre 2020
de 16h30 à 20h
à la salle communale de Villarimboud



Donnez de la vie,

donnez du sang !

Agenda des sociétés locales

12.09.2020	Four à pain à Lussy de 10h30 - 12h00 Bénichon (cuchaules)
17.10.2020	Four à pain à Lussy de 10h30 - 12h00 Pains du four et tresses
07.11.2020	12 heures de la fondue Organisé par la Fanfare de Villaz-St-Pierre
14 - 15.11.2020	Marché de Noël Organisé par le FC Villaz/Villarimboud

Veillez prendre note que le maintien ou non de ces manifestations dépend de l'évolution de la situation sanitaire en lien avec le COVID-19.

Un calendrier des manifestations sera par ailleurs envoyé à la population dans le courant de l'automne 2020.

Recrutement du Corps des sapeurs-pompiers

Notre Corps intercommunal invite tous les jeunes intéressés par la défense de la population à une

Séance d'information qui aura lieu le

***Jeudi 5 novembre à 20h00
à la salle communale de Villarimboud***

L'Etat major se fera un plaisir de présenter toutes les missions qui leur sont confiées.

Toi aussi deviens sapeur pompier



**Corps des Sapeurs-
Pompiers Intercommunal
Glâne Nord
Châtonnaye - Torny - Villaz**

Villaz-st-Pierre

Route de la Fin

Travaux et modification du sens du trafic

Comme annoncé dans le bulletin de juin 2020, la Commune a entrepris la réfection de la Route de la Fin le 17 août dernier.

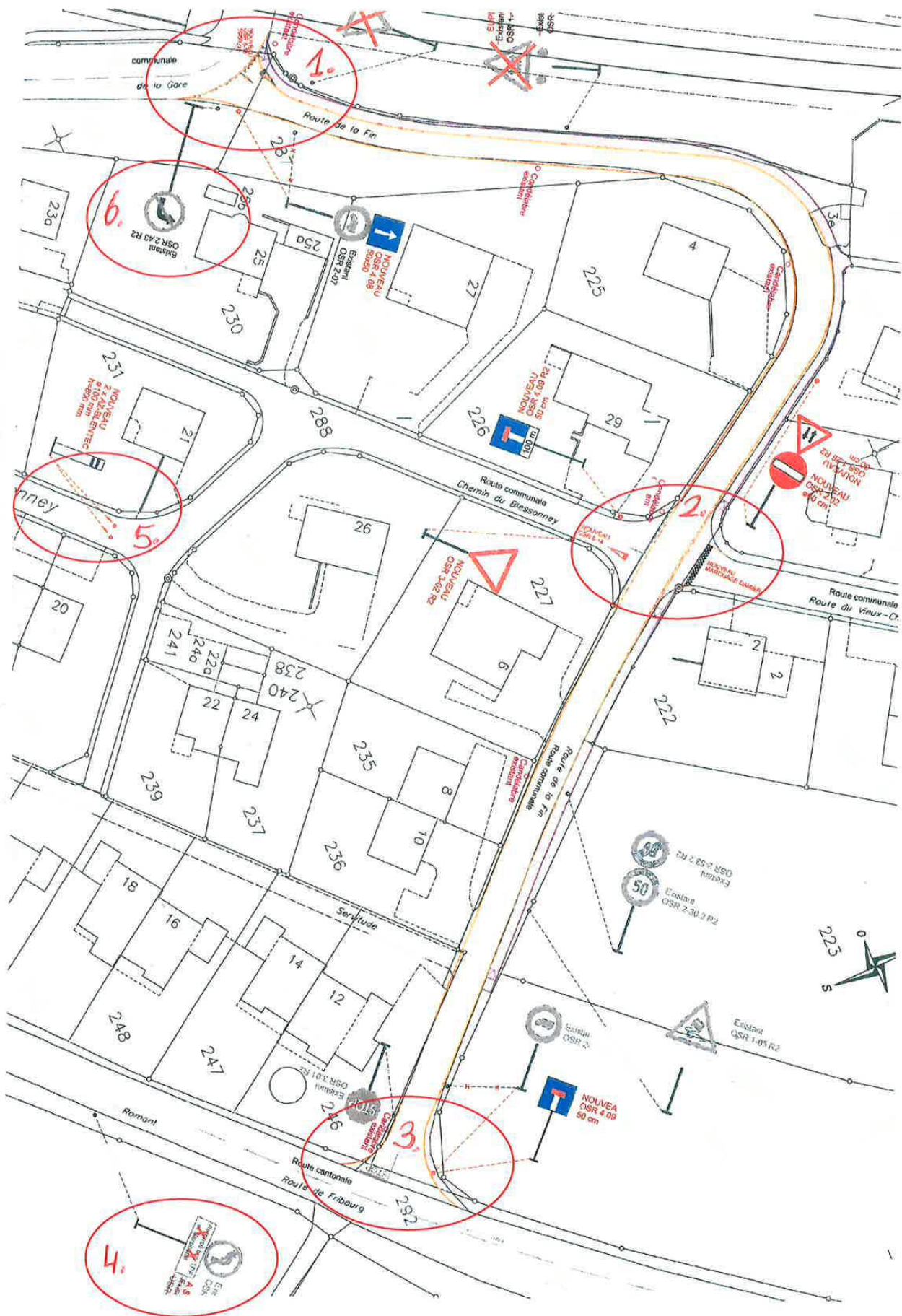
Aussi, le Conseil communal a apporté une réflexion quant au trafic de cette route et ainsi des modifications seront effectuées sur ce tronçon de route :

- Un sens unique sera mis en place depuis la route de la Gare – passage à niveaux (1) jusqu'à l'intersection du Chemin du Blessonney / Route du Vieux-Chêne (2)
- Le tronçon de l'intersection du Chemin du Blessonney / Route du Vieux-Chêne (2) jusqu'à la route cantonale (3), aura un trafic en bidirectionnel
- L'interdiction de tourner à gauche sur la route cantonale (4) restera en place pour tous véhicules
- La liaison de l'intersection du Chemin du Blessonney / Route du Vieux-Chêne (2) à la Route de la Gare ne pourra plus se faire, une chicane sera posée (5) pour en interdire le passage.

Nous rappelons qu'un signal « interdiction d'obliquer à gauche » a été posé sur la route de la gare (après le passage à niveaux) pour la bifurcation sur la route de la Fin (6).

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les riverains pour leur patience et leur compréhension durant le temps de l'exécution des travaux.





Taille des haies

Rappel des exigences légales

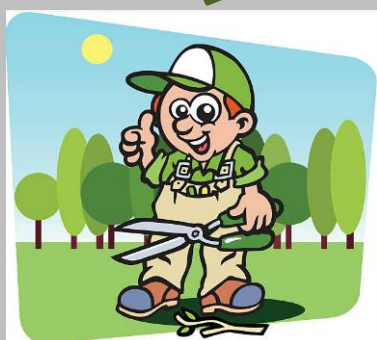
Chaque année, la Commune se doit de rappeler à chaque propriétaire qu'il doit entretenir ses boisements le long des routes communales.

En cas de forte croissance printanière ou estivale des arbres et arbustes, une taille peut être nécessaire avant l'automne !

Dans la mesure où une telle situation provoquerait une diminution de la visibilité qui pourrait gêner les usagers des routes communales, il est important de respecter la législation en vigueur.

Le Conseil communal demande expressément à toutes les personnes responsables de l'entretien de propriétés de prendre les dispositions nécessaires.

Taille au
1^{er} novembre



Art. 94 Haies vives

« Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins **1.65 m** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

*Elles ne doivent pas s'élever à plus de **90 cm** au-dessus du niveau de la chaussée.*

*Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont **interdites** à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. »*

Art. 95 Arbres

« Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à **5 mètres** du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à une hauteur de **5 mètres** au-dessus de la chaussée. »

Le Conseil communal remercie tous les propriétaires de leur sens des responsabilités. Il en va de la sécurité des usagers des routes et chemins communaux.





Commune de
Villaz

Inscriptions
ouvertes...
Ne tardez pas !

Activités pour les enfants et les jeunes

C'est gratuit, il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts !



Activité	Horaire	Âge
Centre sportif de Romont - Parc accro-aventure, initiation tennis, badminton et squash	Samedi 12.09.20, Romont, 16h - 18h	5-11H
Sophrologie « parent-enfant » en forêt	Samedi 19.09.20 Corserey, 9h45 - 11h15	3ans – 2H
Fabrication de cosmétiques - kids	Mercredi 30.09.20, Villaz-St-Pierre, 14h -16h	3-6H
Sauvetage aquatique	Samedi 17.10.20, Romont, 8h - 10h	6-11H
Cours d'essai Taekwon-do	Samedi 14.11.20, Grangettes, 14h - 15h30	1-8H
Visite d'un grand centre de tri du courrier	Mercredi 24.02.21, Éclépens, 14h30 - 16h30	6-8H
Fabrication de cosmétiques - teens	Samedi 06.03.21, Villaz-St-Pierre, 9h30 - 11h30	7-11H
Jeux à la ludothèque	Samedi 20.03.21, Romont, 14h - 16h	3-6H
Atelier de création florale	Mercredi 24.03.21, Torny-le-Pt, 13h30 - 15h30	3-8H
Initiation au tennis	Samedi 27.03.21, Bossens, 13h30 - 15h30	3-11H
Visite et dégustation à la fromagerie de Chénens	Mercredi 07.04.21, Chénens, 8h - 11h	2-8H
Athlétisme	Samedi 17.04.21, Bossens, 9h - 11h	3-5H
Parcours pieds nus « Pied total »	Mercredi 19.05.21, Villarimboud, 13h - 15h30	1-8H
Fabrication de sushis	Samedi 12.06.21, Villarimboud a) 9h30 - 11h30 b) 13h - 15h	6-11H

Les enfants de la commune de Villaz bénéficient d'une fenêtre d'inscription anticipée du 25 août au 3 septembre. Pour les inscrire :

- consultez les informations détaillées de l'activité sur www.fritimevillaz.org.
- inscrivez-les sur : <https://bit.ly/3jHCq9n> ou à l'aide du QR code ci-contre.

Dès le 4 septembre, tous les enfants du district peuvent également s'inscrire.

Contact : fritime.villaz@gmail.com ou 078 843 54 57 (Valentine Allemann)

Plus d'informations : www.fritimevillaz.org



Quand je suis allé à l'école,
ils m'ont demandé
ce que je voulais être
quand je serais grand.
J'ai écrit « heureux ».

Ils m'ont dit que je n'avais
pas compris la question.
J'ai répondu qu'ils n'avaient
pas compris la vie.

John Lennon



Bonne reprise à tous !



Adresse :

Route de la Gare 14
Case postale 32
1690 Villaz-st-Pierre
026 653 18 80

Ouverture du guichet

Lundi	9h00 - 11h30	14h00 - 17h00
Mardi	fermé	16h00 - 19h00
Mercredi	9h00 - 11h30	fermé
Jeudi	9h00 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Administration communale

commune@communevillaz.ch

Finances communales

finances@communevillaz.ch

Constructions

construction@communevillaz.ch

Contrôle des habitants / Agence AVS

administration@communevillaz.ch

www.communevillaz.ch